

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 565 autorisant, par délégation spéciale, le capitaine Chedeville, chef du cabinet militaire, à signer les passeports délivrés par l'administration locale

n° 565

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

TEXTE INTÉGRAL

Par délégation spéciale, le capitaine Chedeville, chef du cabinet militaire, est autorisé, pour compter du P 1 juin 1938. à signer les passeports délivrés par l'administration locale.